



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## agrégation

Question écrite n° 37795

### Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la contestation suscitée par la composition du jury d'agrégation 2004 d'économie nommé par son ministère. La section sciences économiques du Conseil national des universités a voté le 3 décembre 2003 une motion de défiance en indiquant que cette composition « ne répond pas aux attentes de la profession des enseignants », que « la représentation du caractère pluriel des sciences économiques » n'y est « pas pleinement assurée » et en regrettant « la déconsidération qui pourrait ainsi affecter [la] profession ». Ces remarques sont appuyées par un collectif d'enseignants qui juge ce jury notamment trop partisan. Aussi, elle souhaite connaître les suites qu'il compte donner à cette affaire et les mesures qu'il compte prendre pour assurer au jury d'agrégation d'économie le caractère pluriel nécessaire.

### Texte de la réponse

La nomination du président du jury du premier concours d'agrégation de sciences économiques a été publiée au Journal officiel du 7 juillet 2003. La composition du jury a été publiée au Journal officiel du 23 octobre 2003. Le président a privilégié, comme il se doit, les qualités professionnelles, les compétences scientifiques et les diversités disciplinaires et géographiques pour constituer son jury. Il convient de rappeler que la composition d'un jury de concours ne peut plus être modifiée après le début des épreuves. Celles-ci ont débuté le 27 novembre 2003. Les résultats ont été proclamés le 30 avril 2004 et sont publiés au Journal officiel du 29 mai 2004.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Gautier](#)

**Circonscription :** Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 37795

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 20 avril 2004, page 3006

**Réponse publiée le :** 19 octobre 2004, page 8119